

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Présents : Ornella TACHE - Patrick BOUILLON - Valérie AUBERT - Françoise MATHON - Régine GAGNIEUX - Christophe STAFFENT - Bertrand BONNEAU - Sylvie ROBERT - Nathalie PERRIN - Gladys SAUTON

Absents : Philippe DEPEUIL - Alexandre LUCIEN

Secrétaire de séance : Sylvie ROBERT

1 - Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mars 2022

Le compte approuve le compte rendu.

2 - Vote des comptes de gestion et administratif

En l'absence de Mme le Maire, pas de vote contre, pas d'abstention - le compte administratif 2022 est approuvé.

3 - Votes des taux d'imposition

La taxe d'habitation s'applique toujours sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal ne juge pas utile d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation.

4 - Taux de fongibilité

Il s'agit de la possibilité de virer un crédit de chapitre à chapitre dans la même section comptable pour donner une certaine souplesse.

Le conseil accepte un taux de fongibilité de 7.5%

5 - Contrat de proximité avec la communauté de communes

Il s'agit de contractualiser les projets de territoire entre le Département, les Communautés de Communes et les Communes.

Le conseil approuve le contrat de proximité Val de Saintonge.

6 - Attribution des subventions aux associations

Subvention chasse, foyer rural : 200 euros chacun

Local Jeunes et Printemps des poètes : 100 euros chacun

Téléthon, sclérose en plaque, France Handicap : 50 euros chacun

Le souvenir français : 200 euros

Hôpital des enfants de Poitiers : 50 euros

Banque alimentaire d'Aulnay : 50 euros

Croix Rouge : 50 euros

10 - Questions diverses

- Invitation à réunion de la présentation de l'étude socio-économique de l'irrigation sur le bassin versant de la Boutonne par le Symbo, la chambre interdépartementale d'Agriculture 17-79 et la chambre régionale d'agriculture
 - Réunion le 25/04/23 à 18h salle des fêtes de Courcelles
 - Ou
 - 15/05/23 à 18h salle des fêtes Brioux sur Boutonne

- Spectacle Vals de Saintonge sur la place de la mairie le 19 août : la mairie finance et prépare le repas - la Communauté de Communes s'occupe de la publicité et finance le spectacle.

- Réunion de la commission lettre d'informations et site internet : la commission se réunira le premier jeudi de tous les mois à 17 heures.